

# Conseil Municipal

**LISTE DES  
DELIBERATIONS**



## Séance du vendredi 19 juin 2026 à 18h30 – Hôtel de Ville

Conformément aux articles, L2121-10, L2121-12 du Code des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**L'an deux mille vingt six, le dix neuf juin à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en salle des Mariages au sein de l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacky LEMOINE, Maire.**

### **Sont présents, les Elus suivants :**

Monsieur Jacky LEMOINE, Monsieur Lionel COURTIN, Madame Karine BLOCH, Monsieur Pierre BAYART, Madame Patricia DENEUFEGLISE, Monsieur Laurent HAINAUT, Madame Sylvie RIGOBERT, Monsieur Patrice SISTEK, Madame Gaëtane CABARET, Madame Sabine BRUNELLE, Madame Noémie DELATTRE, Monsieur Romain LAVEDRINE, Madame Laure DERNONCOURT, Monsieur Didier DUBOIS, Madame Corinne VANQUELEF, Monsieur Thomas KAPEREK, Madame Michèle ULATOWSKI, Madame Rose-Marie CYBULSKI, Madame Fanny BRIOIS, Madame Annie GALLET, Madame Marjorie GAUDET, Madame Émeline DELPLANQUE, Monsieur Abdel BRIKI et Madame Christelle DUPONT

### **Étaient absents et représentés :**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur René FLINOIS a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Madame Sylvie RIGOBERT, Monsieur Arnaud BLOCH à Madame Karine BLOCH, Monsieur Sylvain NOEUVEGLISE à Monsieur Laurent HAINAUT, Monsieur Cédric RENAUT à Madame Fanny BRIOIS, Monsieur Jordan CARESMEL à Madame Annie GALLET

### **Étaient absents excusés et non représentés :**

Néant

### **Étaient absents non représentés :**

Néant

- Élection d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'assemblée délibérante de désigner au début de chaque séance, son secrétaire.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

**- de désigner Mme Karine BLOCH secrétaire de séance.**

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 avril 2026

**Le Conseil Municipal à l'unanimité, a approuvé le procès verbal.**

## Séance du vendredi 19 juin 2026 à 18h30 – Hôtel de Ville

- Élection d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du vendredi 24 avril 2026

### **Intercommunalité**

- 1 - Sivom du Bruaysis - Modification statutaire – changement d'adresse du siège

### **Question politiques**

- 2- Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal
- 3- Adhésion et cotisation à l'Association des Maires de France (AMF)

### **Finances / Marchés publics**

- 4- Reprise du déficit du budget annexe ZA Clarence
- 5- Reprise de l'excédent du budget annexe ZA Plouviez
- 6- Décision modificative du budget primitif de la Commune N°1
- 7- Acceptation de la quittance d'indemnisation suite sinistre – effondrement de faux plafond salle Carton
- 8- Création d'une aire de camping-cars au camping de la Biette - Plan de financement et demandes de subventions
- 9- Renouvellement de la « Délégation de Service Public » - DSP pour le parc de loisirs
- 10- Tarification des interventions des services communaux sur domaines public et privé

### **Ressources Humaines**

- 11- Modification du tableau des effectifs
- 12- Contrats d'apprentissage pour l'année scolaire 2026-2027
- 13- Revalorisation de la rémunération d'un agent contractuel en contrat à durée indéterminée

### **Enfance – Jeunesse**

- 14- Attribution de subvention « dispositif bourse aux projets » - Ecole Joliot Curie

### **Sports**

- 15- Projet Éducatif Territorial 2026-2029
- 16-Subvention aux associations sportives

### **Culture**

- 17- Bourse aux projets – La Clef des chants
- 18- Subvention annuelle à l'Harmonie Municipale

**Conseil Municipal**  
**Séance du vendredi 19 juin 2026 à 18h30**  
**au sein de l'Hôtel de Ville**

**Les délibérations adoptées à l'unanimité sont les suivantes :**

- 1 - Sivom du Bruaysis - Modification statutaire – changement d'adresse du siège
- 2- Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal
- 3- Adhésion et cotisation à l'Association des Maires de France (AMF)
- 4- Création et composition de la Commission communale pour l'accessibilité
- 5- Reprise du déficit du budget annexe ZA Clarence
- 6- Reprise de l'excédent du budget annexe ZA Plouviez
- 7- Décision modificative du budget primitif de la Commune N°1
- 8- Acceptation de la quittance d'indemnisation suite sinistre – effondrement de faux plafond salle Carton
- 9- Création d'une aire de camping-cars au camping de la Biette - Plan de financement et demandes de subventions
- 10- Renouvellement de la « Délégation de Service Public » - DSP pour le parc de loisirs
- 11- Tarification des interventions des services communaux sur domaines public et privé
- 12- Modification du tableau des effectifs
- 13- Contrats d'apprentissage pour l'année scolaire 2026-2027
- 14- Revalorisation de la rémunération d'un agent contractuel en contrat à durée indéterminée
- 15- Attribution de subvention « dispositif bourse aux projets » - Ecole Joliot Curie
- 16- Projet Éducatif Territorial 2026-2029
- 19- Subvention annuelle à l'Harmonie Municipale

**Les délibérations adoptées à 28 voix pour :**

**Madame Laure DERNONCOURT du groupe « Ensemble – Divion, Vision 2032 » n'a pas pris part au vote pour le Club Nautique de Divion étant membre du bureau**

- 17-Subvention aux associations sportives

**Monsieur René FLINOIS du groupe « Ensemble – Divion, Vision 2032 » n'a pas pris part au vote, étant membre du bureau de l'association.**

- 18- Bourse aux projets – La Clef des chants

## **Divers**

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des décisions prises en vertu de l'article L2122-21 du même Code, relatif aux délégations de pouvoir du Maire, précédemment votées.

Les décisions du Maire n° 2026-018 à 2026-024 sont jointes en annexe.

**La date du prochain Conseil Municipal sera communiquée ultérieurement**